

## DIMANCHE 10 MARS 2019

### 1. CALENDRIER

- Lundi 18 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Vendredi 01 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Mercredi 13 mars 14h00 consultation des équipages qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts

### 2. ÉPREUVES

<b>J18 – distance de course : 6 000 m</b>		<b>PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 4 000 m</b>	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	12	SF1X PR1 1 rameuse en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	13	SH1X PR1 1 rameur en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)
3	J18F1X 1 rameuse en couple	14	SF1X PR2 1 rameuse en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)
4	J18H1X 1 rameur en couple	15	SH1X PR2 1 rameur en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)
<b>SÉNIOR – distance de course : 6 000 m</b>		16	SF1x PR3-ID 1 rameuse en couple aviron adapté (embarcation libre)
5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur	17	SH1x PR3-ID 1 rameur en couple aviron adapté (embarcation libre)
6	SH2-PL 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger	<b>PARA-AVIRON – distance de course : 6 000 m</b>	
7	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur	18	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur jambes-tronc-bras
8	SF1XPL 1 rameuse en couple poids léger		1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 handis
9	SH1XPL 1 rameur en couple poids léger	19	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur jambes-tronc-bras
10	SF1X 1 rameuse en couple		1 rameur handi et 1 guide (homme
11	SH1X 1 rameur en couple		ou femme valide) ou 2 handis
		20	SF1x PR3 1 rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)
		21	SH1x PR3 1 rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

#### Engagements

Les engagements aux têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont faits sur l'intranet fédéral par les clubs et par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

#### Distance de parcours

La distance du parcours contre la montre est de :

- 6 000 mètres pour les épreuves J18 et sénior ;
- 6 000 mètres pour les épreuves en deux sans barreur PR3 et en skiff PR3 ;
- 4 000 mètres pour les épreuves en skiff PR1, PR2 et PR3-ID.

#### Lieux

Une tête de rivière labellisée par la FFA est organisée par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Toul
- Zone Nord-Ouest : Caen
- Zone Sud-Est : Marignane
- Zone Sud-Ouest : Sainte-Livrade

#### Rameurs poids léger

Lors des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale, seul le poids individuel est limité.

Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et de 59,5 kg maximum chez les femmes.

#### Rameurs para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 37.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

L'ordre des épreuves est à respecter impérativement pour les épreuves J18 et sénior.

Les programmes des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les résultats sont retournés selon le modèle fourni par la FFA.

Les organisateurs des têtes de rivière interrégionales et nationale peuvent ajouter des épreuves supplémentaires : bateaux longs, autres catégories d'âge.

### 5. TÊTE DE RIVIÈRE NATIONALE

La tête de rivière de Marignane est le support de la tête de rivière nationale.

La tête de rivière nationale est réservée aux équipages sénior en recherche d'une sélection dans les collectifs nationaux. L'engagement est libre.

Lors de la tête de rivière nationale, un maximum de 18 équipages par épreuve senior (hors 2-HPL) peuvent être qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts. Ce nombre de qualifiés sera précisé par la DTN à l'issue de la tête de rivière nationale.

### 6. CONTACT

- |                     |                                 |  |
|---------------------|---------------------------------|--|
| • Zone Nord-Est :   | Coordonnateur : Arnaud TIXIER   | Référents techniques : Marion JULLIEN, Frédéric DOUCET |
| • Zone Nord-Ouest : | Coordonnateur : Jacky BLOQUET   | Référent technique : Alexandre HUSS                    |
| • Zone Sud-Est :    | Coordonnateur : Vincent BUSSER  | Référent technique : Pascal MOREL                      |
| • Zone Sud-Ouest :  | Coordonnateur : Germain PONTOIS | Référent technique : Michel COLARD                     |